

Cycle de symposiums sur le thème de l'«autonomie en médecine»

Autonomie et bienfaisance

La prise de décisions en cas d'incapacité
de discernement –
qui décide et selon quels critères?

Vendredi, 30 juin 2017

Auditorium Ettore Rossi, Inselspital, Berne



Schweizerische Akademie der Medizinischen Wissenschaften
Académie Suisse des Sciences Médicales
Accademia Svizzera delle Scienze Mediche
Swiss Academy of Medical Sciences



Nationale Ethikkommission im Bereich der Humanmedizin
Commission nationale d'éthique pour la médecine humaine
Commissione nazionale d'etica per la medicina
Swiss National Advisory Commission on Biomedical Ethics

Autonomie et bienfaisance

La prise de décisions en cas d'incapacité de discernement –
Qui décide et selon quels critères?

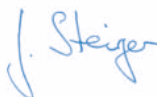
Les problèmes de santé exigent souvent des décisions cruciales que les patientes et les patients doivent prendre en accord avec leurs valeurs. Mais qu'en est-il lorsque la personne concernée n'est pas (ou plus) capable de discernement? Lorsqu'il s'agit d'enfants, de victimes d'accident dans le coma ou de personnes souffrant d'un déficit cognitif sévère, quelqu'un doit décider à leur place. Mais qui et selon quels critères?

Selon le principe de l'autonomie du patient, la volonté présumée de la personne concernée est décisive. S'il est impossible de déterminer cette volonté, les proches et les professionnels de la santé doivent orienter leurs décisions selon le bien supposé de la personne. Ils sont alors confrontés à un double défi: tant les estimations concernant le bien supposé du patient que celles concernant les décisions appropriées peuvent diverger.

Ce champ de tension entre l'autonomie et la bienfaisance sera au cœur du symposium: d'une part l'autonomie du patient comme principe médico-éthique de base et, d'autre part, la bienfaisance comme réponse à la vulnérabilité et à la dépendance de l'être humain. Les exemples pratiques illustreront les difficultés rencontrées dans les prises de décisions par des représentants et permettront d'engager un débat critique. Compte tenu de la grande diversité des contextes et des perspectives, les proches et les professionnels de la santé, mais également les directions des hôpitaux et des EMS, les autorités sociales et les juristes, jouent un rôle central.



Prof. Dr iur. Andrea Büchler
Présidente CNE



Prof. Dr méd. Jürg Steiger
Président CCE

Programme

- 9.15 Allocution de bienvenue et introduction**
Prof. Andrea Büchler, Présidente CNE
- 9.40 Autonomie und Fürsorge: Begriffe, Konzepte, Herausforderungen**
Prof. Ralf Jox
- 10.10 Discussion**
- 10.20 Exemple de la pratique I**
Entscheidungsfindung in der Pädiatrie
PD Dr Eva Bergsträsser
- 10.30 Pause**
- 10.50 Comment décider pour le bien de l'enfant? Les enjeux de la prise en charge de mineurs**
Dr Madeleine Mirabaud
- 11.10 Discussion**
- 11.20 Exemple de la pratique II**
Améliorer la prise en charge hospitalière des personnes en situation de handicap mental
Séverine Lalive Raemy; Dr Anne-Chantal Héritier Barras
- 11.30 Table ronde**
Décider pour le bien de tiers – enjeux éthiques
Prof. Ralf Jox; PD Dr Eva Bergsträsser;
Dr Madeleine Mirabaud; Séverine Lalive Raemy
Modération: Dr Jean-Daniel Strub
- 12.30 Déjeuner**

- 13.30** **Rechtlicher Rahmen von Stellvertreterentscheidungen**
Prof. Regina Aebi-Müller
- 13.50** **Discussion**
- 14.00** **Exemple de la pratique III**
La prise de décision dans les soins psychiatriques
Dr Georges Klein
- 14.10** **Sonderfall Psychiatrie? Überlegungen zu Zwangsmassnahmen und Fürsorgerischer Unterbringung**
Prof. Paul Hoff
- 14.30** **Discussion**
- 14.40** **Exemple de la pratique IV**
Entscheidfindung bei Urteilsunfähigkeit in der Geriatrie
Andreas Bolliger
- 14.50** **Pause**
- 15.10** **Table ronde**
La prise de décision par un représentant:
défis pour les professionnel-le-s de la santé et les institutions
Prof. Paul Hoff; Andreas Bolliger; lic. iur. Bettina Bannwart;
Dr Stéphanie Monod
Modération: Susanne Brauer, PhD, Vice-présidente CCE
- 16.05** **Synthèse et perspectives**
Prof. Jürg Steiger, Président CCE
- 16.15** **Fin du colloque**

Intervenants

- Prof. Dr iur. **Regina Aebi-Müller**, Professeur ordinaire de droit civil et de droit civil comparatif, Université de Lucerne
- lic. iur. **Bettina Bannwart**, Avocate, Présidente de la chambre arbitrale, Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte du canton de Bâle-Ville
- PD Dr méd. **Eva Bergsträsser**, Directrice du centre de compétences en soins palliatifs pédiatriques, Hôpital universitaire des enfants de Zurich, membre de la Commission Centrale d'Éthique (CCE) de l'ASSM
- **Andreas Bolliger**, Expert en soins infirmiers HE, MAE; Président du comité d'éthique, Hôpital Affoltern et EMS Sonnenberg
- **Susanne Brauer**, PhD, Vice-présidente de la Commission Centrale d'Éthique (CCE) de l'ASSM
- Prof. Dr iur. **Andrea Büchler**, Professeure de droit privé et de droit comparé à l'Université de Zurich, Présidente de la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE)
- Dr méd. **Anne-Chantal Héritier Barras**, Médecin adjointe en neurologie aux Hôpitaux universitaires de Genève
- Prof. Dr méd. Dr phil. **Paul Hoff**, Médecin-chef et directeur adjoint de la clinique de psychiatrie, psychothérapie et psychosomatique, clinique psychiatrique universitaire de Zurich
- Prof. Dr méd. Dr phil. **Ralf Jox**, Directeur du domaine «éthique clinique» à l'Institut für Ethik, Geschichte und Theorie der Medizin de l'Université de Munich; chaire de soins palliatifs gériatriques, CHUV
- Dr méd. **Georges Klein**, Médecin-chef, Service de psychiatrie hospitalière adulte, Hôpital du Valais, Monthey
- **Séverine Lalive Raemy**, Infirmière, chargée d'enseignement, Haute école de santé de Genève
- Dr méd. **Madeleine Mirabaud**, Pédiatre à l'Hôpital des Enfants de Genève et membre du Conseil d'éthique clinique, HUG
- Dr méd. **Stéphanie Monod**, Cheffe du Service de la santé publique du canton de Vaud
- Prof. Dr méd. **Jürg Steiger**, Médecin-chef néphrologie et immunologie de transplantation, hôpital universitaire de Bâle, Président de la Commission Centrale d'Éthique (CCE) de l'ASSM
- Dr théol. **Jean-Daniel Strub**, Brauer&Strub – Medizin, Ethik, Politik

Inscription: assm.ch/autonomie/inscription **Délai d'inscription:** 23 juin 2017

Frais d'inscription: CHF 100.–

Dès réception de votre inscription nous vous adresserons une facture.

Lieu

Auditorium 1 (Auditorium Ettore Rossi), Inselspital, Berne

Accès: Au départ de la gare de Berne, Bus N° 11 en direction de Holligen jusqu'à la station «Inselspital», puis suivre le fléchage «Auditorium Ettore Rossi» (entrée 31B)



La participation au symposium donne droit à 6 crédits.

Organisation

Académie Suisse des
Sciences Médicales (ASSM)
tel. 031 306 92 70, mail@samw.ch
www.assm.ch

Commission nationale d'éthique dans
le domaine de la médecine humaine (CNE)
info@nek-cne.admin.ch
www.nek-cne.ch